

**Question écrite du 17 décembre 2008 de M. Grégoire Carasso: «La Ville de Genève fera-t-elle aussi la «preuve par l'acte»?»**

Considérant:

- le bilan social des ressources humaines 2007 de la Ville de Genève et la diminution du nombre de civilistes entre 2006 et 2007;
- la révision de la loi fédérale sur le service civil dont la modification essentielle porte sur la procédure d'admission qui remplace la demande motivée et l'audition du candidat par la «preuve par l'acte» ;
- l'entrée en vigueur probable de cette loi au 1<sup>er</sup> avril 2009;
- la vraisemblable augmentation du nombre de civilistes devant trouver un travail d'intérêt public;
- l'intérêt, en termes de service public et de ressources humaines, de cet apport de compétences et de convictions,

j'aimerais savoir si et comment la Ville de Genève entend se préparer à cette perspective.